

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 19 du 30 avril 2015

AVIS

AVIS

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

Du 23 avril 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

Du 23 avril 2015

NOR D E F A 1 5 5 0 6 3 4 V

Références :

Décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 26 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 810.1.1.3, 810.1.1.4) modifié.

Arrêté du 29 juin 2009 (JO n° 161 du 14 juillet 2009 ; texte n° 38 ; signalé au BOC 29/2009 ; BOEM 810.2.2) modifié.

Arrêté du 18 janvier 2011 (JO n° 122 du 26 mai 2011, texte n° 4 ; signalé au BOC 29/2011 ; BOEM 810.6).

Instruction n° 144891/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012 (BOC N° 29 du 6 juillet 2012, texte 5 ; BOEM 810.2.2).

Référence de publication : BOC n° 19 du 30 avril 2015.

Il est organisé, au titre de l'année 2015, un concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier de corps d'officiers de l'armement.

Une (1) place est offerte au titre de ce recrutement. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 6 et 7 octobre 2015. Les épreuves orales d'admission se dérouleront le 26 novembre 2015. L'horaire sera communiqué ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours sous réserve de réunir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 :

- les officiers subalternes :

1. ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'officier ;

2. âgés de trente ans au plus ;

3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;

- les ingénieurs d'études et de fabrications :

1. ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'ingénieur d'études et de fabrications ;

2. âgés de trente ans au plus ;

3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;

- les sous-officiers ou officiers mariniers :

1. ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;
2. âgés de trente-cinq ans au plus ;
3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;

- les agents civils sur contrat du ministère de la défense :

1. ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;
2. âgés de trente-cinq ans au plus ;
3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;

- les techniciens supérieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense :

1. ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité de technicien supérieur d'études et de fabrications ou de technicien du ministère de la défense ;
2. âgés de trente-cinq ans au plus ;
3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur.

Les conditions de diplôme exigées des candidats peuvent être appréciées jusqu'à la date d'intégration dans le corps.

Les conditions d'âge et d'ancienneté de service sont appréciées au 1^{er} janvier 2015.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144891/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre au plus tard le mardi 23 juin 2015, cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement
DRH/SDMR/GM
60, boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75509 Paris cedex 15

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.